



**HAL**  
open science

# Les femmes philosophes présentes et reconnues dans la Modernité

Lina Davy

► **To cite this version:**

Lina Davy. Les femmes philosophes présentes et reconnues dans la Modernité: La preuve par les dictionnaires biographiques. Precarious Lives/Vies précaire, Women in French, Mar 2024, Tuscaloosa, AL, États-Unis. hal-04616030

**HAL Id: hal-04616030**

**<https://hal.science/hal-04616030>**

Submitted on 20 Jun 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# 11TH INTERNATIONAL WOMEN IN FRENCH CONFERENCE CALL FOR PAPERS

University of Alabama

**Precarious Lives /Vies précaires**

28–30 March 2024

## ***Communication***

« Longtemps, on nous a dit que le savoir n’avait qu’un sexe . Longtemps, on nous a fait croire que la philosophie n’avait pas de bassin féminin . Longtemps, on nous a caché que nos arrière-grands-mères étaient des femmes savantes . », Claude Tarrène

Ce qu’introduit ici Claude Tarrène dans sa préface à l’*Histoire des femmes philosophes* de Gilles Ménage publié en 1690, c’est l’idée que je vais défendre ici : l’absence des femmes philosophes dans le canon philosophique actuel n’est pas le fait de la non-existence de « femme philosophe » ; celles-ci sont en réalité, victimes de leur reconnaissance précaire .

Pour le prouver, quoi de mieux que les dictionnaires biographiques dédiées aux femmes savantes ? Les dictionnaires biographiques se développent considérablement au XVIIe et au XVIIIe siècle, ce sont en réalité des listes de notices biographiques en tout genre. Le genre qui nous intéresse ici, ce sont les dictionnaires biographiques, les listes de femmes illustres, célèbres et savantes — on en compte treize. Ces dictionnaires sont la trace de la présence des femmes dans toute l’Histoire des Idées . Les dictionnaires biographiques, et spécialement ceux dont l’objet unique est les femmes, publiés à la Modernité sont le témoin de la vie des femmes philosophes — certes, on peut parfois les nommer illustres, savantes ; mais on considère ici la définition cartésienne de « philosophe » à savoir toute personne qui utilise sa raison pour remettre en question les savoirs /connaissances qu’on lui a prodigués toute sa vie, la dimension réflexive étant le critère principal de la qualification de philosophe — et de leur présence dans l’histoire de la philosophie . Ils témoignent, par les biais qui leurs sont contemporains, de la vie précaire de ces femmes . Elles sont, pour un temps, reconnues dans le paysage historico-intellectuel de leur temps et ont leur place dans

les dictionnaires biographiques modernes. Leur vie intellectuelle, relationnelle, religieuse sont relatées d'un dictionnaire à l'autre, d'une époque à l'autre : elles existent.

De fait, voici une liste non exhaustive de recensement faits durant la Modernité de femmes philosophes qui ont traversé l'Histoire.

## *I. Les femmes philosophes dans les dictionnaires biographiques de la Modernité*

### *A. La reconnaissance de l'esprit philosophe des femmes jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle*

Nous ne pouvons commencer ce travail sans citer le premier dictionnaire de ce genre, le *Livre des femmes nobles et renommées* de Boccacio, publié en latin en 1374 et dont la traduction française a été publiée en 1403. Ce recensement ne compte pas moins de 95 femmes, dont certaines sont reconnues pour leur faculté philosophique — même si le terme « philosophie » n'est pas à proprement utiliser. C'est le cas d'Hortensia, pour laquelle Boccacio écrit que c'est une femme qui « plaide la cause des femmes romaines devant le Triumvirat », signe d'une faculté philosophique : elle se soulève contre les biais sexistes qui lui sont contemporains. Deux siècles plus tard, la France connaît l'essor des dictionnaires biographiques et les recensements de femmes savantes illustres se multiplie. Parmi elles, les femmes philosophes ont leur place.

Dans son dictionnaire datant de 1647, Hilarion de Coste ne recense pas moins de 87 femmes dont certaines possèdent des qualités philosophiques indéniables. Parmi elles, Marie de Cotteblanche, une « Demoiselle Parisienne, **très-docte en Philosophie** et Mathématique a traduit trois Dialogues de Pierre Messie Espagnol, touchant la nature de la terre, du Soleil, et de toutes les choses qui se font et apparaissent en l'air ». Quelques décennies plus tard, en 1668, Marguerite Buffet publie elle aussi sa liste de 32 femmes illustres, dont une certaine Madame de Bonnevaud. Madame de Bonnevaud est décrite comme la nouvelle Aspasia, « qui est le plus bel esprit, et le plus éclairé qu'ait jamais cultivé la Philosophie. Elle est très savante dans celle de Monsieur Descartes ; personne ne l'a jamais comprise avec plus de facilité que cette illustre. Lorsqu'il s'est fait des conférences chez elle des plus savants hommes de France, **cette docte Philosophe** paraissait comme un flambeau pour leur

donner des lumières [ . . . ]. » . Gilles Ménage clôture les recensements de femmes illustres du 17<sup>e</sup> siècle en publiant un ouvrage spécifiquement dédié aux femmes philosophes de l'Antiquité, qui compte 59 entrées. Parmi elles, il évoque Porcia et écrit d'elle que « Plutarque, dans son *Brutus*, la nomme philosophe. Son histoire est trop connue pour que je la rapporte ici. ». Les intellectuels et historiens de la philosophie du 17<sup>e</sup> estiment donc qu'il est inutile de préciser l'histoire de Porcia et son apport à la philosophie, tant cette dernière est populaire. Aujourd'hui, au 21<sup>e</sup> siècle, connaissez-vous Porcia ?

### *B. Le déclin de la qualification philosophique des femmes à partir du 18<sup>e</sup> siècle*

Le déclin de la qualification philosophique des femmes semble réellement prendre un tournant un siècle plus tard. En 1779, Boudier de Villemert recense à son tour 270 femmes qui ont marqué l'Histoire par leur savoir. Cependant, un changement semble déjà s'opérer : aucune femme de l'Antiquité n'est citée, Marie de Cotteblanche en fait partie mais ses qualités philosophiques ne sont plus évoquées, et la notice de Madame de Bonnevaud est contenue en une seule phrase « grande Cartésienne du siècle dernier, femme d'un esprit Philosophique ». Claude de Bectoz, décrite par Hilarion de Coste au 17<sup>e</sup> siècle comme l'égale des Académiciens en philosophie dans une notice de 4 pages, est désormais celle qui « a laissé des Poésies latines et françaises, qui l'ont égalé aux plus grands personnages de son temps. ».

Ces femmes philosophes sont désormais décrites de manière succincte et **ne sont plus qualifiées de Philosophes, elles sont rattachées à la Philosophie**. Cependant, il nous faut malgré tout noter que ces femmes philosophes restent bien présentes dans le corpus : Bonnevaud est une femme d'un esprit philosophique, Claude de Bectoz égale les plus grands personnages de son temps, Suzanne Habert « se livra tout entière à la Philosophie et aux Sciences ». La même année, le dictionnaire de Philibert Riballier et de Catherine Cosson dit de Madame Dacier, aussi connue sous le nom d'Anne Le Fèvre, que c'est une illustre savante dont les « ouvrages sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les annoncer ici ». Là encore, malgré le changement de discours vis-à-vis des femmes savantes et philosophes, le postulat qu'elles soient **connues** reste bien présent.

De tout cela, on déduit plusieurs choses. Tout d'abord, que les femmes philosophes ont existé. Leur existence n'est pas le fruit d'un hasard, ce n'est pas une philosophe parmi des centaines de philosophes masculins : c'est bien une part importante de l'Histoire de la philosophie qui est composée de femmes philosophes.

Par ailleurs, il s'avère que les dictionnaires du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> considèrent même que leur présence au sein du milieu intellectuel et philosophique qui leur est contemporain est de l'ordre de l'évidence, de la culture : inutile de rappeler leurs ouvrages, leurs travaux, tout le monde les connaît. Gilles Ménage admet, en 1690, « le nombre des femmes qui ont écrit est si grand qu'on pourrait faire un long recueil de leurs noms, [...] certaines n'ont pas manqué de s'appliquer à une discipline plus sérieuse : la philosophie ». Les femmes ont donc activement participé à la construction de l'Histoire des Idées, et ce, dès l'Antiquité.

### *Transition*

Pourtant, l'objet de cette conférence est bien la précarité des femmes, et pour ce qui est de ma communication, la précarité des femmes philosophes. Il n'est pas difficile de déduire ici que les femmes philosophes ont un statut très précaire, notamment lorsqu'il est question de leur reconnaissance et de leur pérennité au sein du discours de mémoire. Connaissez-vous Hortensia, Porcia, Anne de France, Marie de Cotteblanche, Claude de Bector, Madame de Bonnevaud, Suzanne Habert, Madame Dacier ? Et si vous en connaissez quelques-unes parmi ces noms, les avez-vous étudiées ? Auriez-vous pu les qualifier de philosophes ? La réponse à ces questions est sûrement la négation.

La question est de comprendre pourquoi, comment, sommes-nous passés d'un paysage philosophique mixte à un canon philosophique exclusivement masculin ? Pourquoi la narration de l'Histoire de la philosophie a-t-elle pris un tournant radical au détriment des femmes philosophes ? **Pourquoi le statut de femme philosophe est-il si précaire ?**

## II. *La précarité du statut de femme philosophe*

### A. *Ce que l'on retient des femmes philosophes : les détails anecdotiques*

Une première piste de réponse, et celle que l'on va étudier aujourd'hui, est le fait que l'Histoire tend à retenir davantage les détails anecdotiques de la vie des femmes plutôt que leurs compétences philosophiques. Au fil des siècles, les notices des femmes philosophes diminuent quantitativement. Pour l'illustrer, voici une étude de cas, celle de Suzanne Habert.

#### Étude de cas

Hilarion de Coste, religieux français, écrivain biographe du XVIIe siècle, publie son dictionnaire en 1647, dans lequel il rédige la notice de Suzanne Habert en **douze pages**, soit **6923 mots** sans les notes de bas de page. Hilarion de Coste raconte alors la vie personnelle de Suzanne Habert en détails, mais aussi ce qu'elle a apporté à ses disciplines de prédilection : « Pour bien employer son temps en sa viduité, elle se mit à apprendre les sciences et les belles lettres avec les langues Hébraïque, Grecque, Latine, Italienne et Espagnole, et même la Philosophie et la sainte Théologie [...] ». Le cours de ses journées est décrit précisément « Demeurant ainsi dans la solitude et en la retraite, elle était continuellement occupée en la lecture des Saints Pères, et s'était réglée à lire depuis les quatre heures du matin jusqu'à sept, après elle s'habillait pour aller à Saint Eustache qui était sa paroisse, où elle entendait la Messe et se confessait et communiait presque tous les jours : puis étant de retour en son cabinet elle y demeurait dans les mêmes exercices jusqu'à l'heure du dîner. », et son entourage intellectuel est précisé : « Elle se faisait lire auprès d'elle pour se reposer, sur les deux heures **elle recevait les visites de personnes sages et de haute vertu, comme de Prélats, de Docteurs, de Religieux, de Princesses et de Dames dévotes qui recevaient une grande satisfaction de passer quelque temps à parler avec elle**, et conféraient avec elle de ce qu'ils pourraient faire pour la gloire de Dieu ».

Ses qualités intellectuelles sont parfaitement reconnues « car plusieurs personnes d'éminentes probité et de haute doctrine ont assuré de vive voix et par écrit, de n'avoir jamais vu ni connu **un esprit plus net pour une femme** que celui de Madame du Jardin. ».

Ainsi, **ses belles lumières, son grand esprit**, sa modération sont constamment rappelés. Finalement, son tempérament est lui aussi décrit : « Souvent les Prédicateurs [...] ; mais elle était si modeste que jamais elle n'avait rien à leur dire, sinon que ce n'était pas à elle d'en juger, et que d'autres personnes plus capables qu'elle les satisferaient. Jamais on ne lui entendait blâmer un Prédicateur, [...] ; elle ne faisait aucune ostentation de son savoir, et n'y avait que les personnes à qui elle avait une particulière confiance qui le savaient, même ses domestiques n'en découvriraient aucune chose que parce qu'ils voyaient les livres dont elle se servait. ». Sa modestie, intrinsèquement liée à son savoir, semble être sa qualité première. Ici, je considère que l'on peut qualifier Suzanne Habert de philosophe alors même qu'elle étudie la théologie, car d'après la définition cartésienne citée plus haut, le fait d'être compétente dans un domaine qui nécessite d'être lettrée, et d'être reconnue comme compétence par ses pairs, c'est, pour une femme du XVI<sup>e</sup> siècle, le signe d'une faculté philosophique car l'effort philosophique de remise en question du cadre social a été fait.

La notice d'Hilarion de Coste **peint ici le tableau complet de la vie** personnelle et intellectuelle de Suzanne Habert. Mais plus encore, Hilarion de Coste **tient à laisser une trace de ses écrits**. En effet, on apprend qu'elle est à l'origine de l'écriture d'un règlement pour accompagner les Dames « qui serviront les pauvres à l'Hôtel-Dieu ». Ce règlement a pour but d'assister corporellement **et** spirituellement les malades. La notice retranscrit entièrement ce règlement, composé de 21 points. Dans cette continuité, Hilarion de Coste retranscrit son *Traité sur l'Humilité*, en indiquant : « Voici un petit traité de l'humilité qu'elle a composé, que j'ai recouvré de divers manuscrits, et que je place ici pour le profit spirituel des âmes dévotes. »

Ainsi, le dictionnaire d'Hilarion de Coste est un témoignage historique complet de la vie de Suzanne Habert, et semble ancrer la vie de cette dernière dans l'Histoire.

Pourtant, un siècle plus tard, voilà ce qu'en retiennent les dictionnaires biographiques suivants.

Dans le dictionnaire *De l'éducation physique et morale des femmes*, publié en 1779, Riballier et Cosson racontent la vie de Suzanne Habert en une notice de **139 mots**. Suzanne Habert est donc la « femme de Charles Desjardins, Officier de Henri III », elle « passa dans son temps

pour un prodige de science, et parlait familièrement les langues Italienne, Espagnole, Latine, Grecque et Hébraïque ». **Il est rappelé que « la Philosophie et la Théologie n'eurent pour elle rien d'impénétrable »** et que, « devenue veuve à l'âge de vingt-quatre ans, elle consacra le reste de sa vie à l'étude ». Une précision importante est apportée : « divers ouvrages qu'elle avait composés restèrent en manuscrits entre les mains d'Isaac Habert, Docteur de Sorbonne, **qui négligea d'en enrichir le public**. On sait que dans ce nombre étaient **une explication du symbole de Saint Athanase, et un Traité des Sacrements**. » Finalement, « cette **Savante** jouit tant qu'elle vécut de l'estime des plus savants hommes de l'Europe. Les plus célèbres Prédicateurs recherchaient ses entretiens. Elle mourut en 1633, chez les Bénédictines de la Ville-l'Évêque, où l'amour de la solitude l'avait engagée à se retirer. ».

Dans le dictionnaire de Boudier de Villemert, publié la même année, la notice de Suzanne Habert est encore plus courte que celle de *De l'éducation physique et morale des femmes*, puisqu'elle est rédigée en **vingt mots**. De la vie de Suzanne Habert, on retient qu'elle est « restée veuve à 24 ans » et qu'elle « se livra tout entière à la Philosophie et aux Sciences ».

Elle apparaît finalement une dernière fois dans le dictionnaire de Fortunée Briquet, publié en 1804 et qui contient **136 mots**. On note une très forte ressemblance avec la notice de *De l'éducation physique et morale des femmes*. Suzanne Habert est une « Parisienne, [...] [qui] se fit un nom dans la littérature. [...] Les langues latine, italienne, espagnole, grecque et hébraïque lui étaient familières ; les mathématiques, la philosophie et la théologie, n'eurent pour elle rien d'impénétrable. Devenue veuve à l'âge de 24 ans, en 1585, elle consacra le reste de sa vie à l'étude. L'amour de la solitude l'engagea à se retirer chez les Bénédictines de la Ville-l'Évêque près de Paris. Elle y mourut en 1633, après y avoir vécu près de 20 ans. Madame Dujardin a composé : *Œuvres poétiques* ; Paris, Abel Langelier, 1582, 1 vol. in-12 ».

Cette étude de cas nous permet d'illustrer un phénomène récurrent : les notices biographiques semblent être corrélées à la vision que l'on a des femmes savantes au temps de l'écriture de la notice. Une femme philosophe sur laquelle on peut écrire douze pages au XVII<sup>e</sup> se trouve évoquée en deux phrases un siècle plus tard. Finalement, ses qualités

intellectuelles sont grandement oubliées, ses qualités morales disparaissent et ses écrits ne sont plus cités.

On ne retient alors qu'en majorité des points anecdotiques : le fait qu'elle ait été veuve ou qu'elle soit décédée chez les Bénédictines de la Ville-l'Évêque. Du point de vue de ses compétences intellectuelles, il ne reste plus grand-chose : on se souvient qu'elle avait la maîtrise de six langues et qu'elle s'est intéressée à la Philosophie. Et c'est là que se joue en partie la précarité des femmes philosophes, les anecdotes de vie se transmettent, mais les compétences philosophiques, les écrits, se perdent.

Le dictionnaire *De l'éducation physique et morale des femmes* relève un élément qui semble essentiel concernant Suzanne Habert : « divers ouvrages qu'elle avait composés restèrent en manuscrits entre les mains d'Isaac Habert, [...], qui négligea d'en enrichir le public. On sait que dans ce nombre étaient une explication du symbole de Saint Athanase, et un Traité des Sacrements. ». On sait qu'elle a écrit, on sait sur quoi elle a écrit, on connaît la valeur philosophique de ces écrits ; mais ces derniers sont perdus, car non publiés par Isaac Habert, Docteur à la Sorbonne, qui n'est autre que son propre frère.

### *B. La précarité du statut de Philosophe lorsqu'il est porté par une femme*

D'autres pistes permettent de compléter l'explication de cette perte des femmes philosophes au fil des siècles, et je conclurai ainsi. Le statut de Philosophe est précaire lorsqu'il est porté par une femme.

1. Pour être qualifiée de philosophe au cours de l'Histoire et pour conserver ce statut au fil des siècles, il faut être reconnue comme telle. De fait, **d'autres** doivent vous qualifier de philosophe pour que vous conserviez ce statut dans l'Histoire. Ainsi, lorsque Gille Ménage rédige sa notice de Novella et se questionne sur sa place au sein de son dictionnaire *Histoire des femmes philosophes*, il se justifie ainsi : « c'est Ulpien qui a fait que je la compte au nombre des philosophes ». Le critère de la reconnaissance par les pairs semble être un des critères les plus indiscutables : Ulpien considérait Novella philosophe, alors Ménage la considère de même. Il semble alors que si une femme est qualifiée de philosophe par autrui,

autrui masculin, alors elle acquiert automatiquement le statut de philosophe ; et c'est bien le cas ici. Or, cette décision — de qualifier quelqu'un de philosophe ou non — peut sembler arbitraire. Ainsi, lorsque Gille Ménage rédige sa notice d'Anthuse, il écrit : « Comme la contemplation des nuages est une partie de la physique, la physique est une partie de la philosophie, et que l'astrologie [...] est une philosophie théorique, **j'ai décidé d'ajouter cette Anthuse aux femmes philosophes** . ». Le critère choisi ici par Ménage est celui de la discipline de prédilection du philosophe, l'objet de la réflexion, jugée philosophique, et non la réflexion elle-même. Ménage considère que l'astrologie est une discipline philosophique, et Anthuse la pratiquant, elle acquière ainsi le statut de philosophe. Aurait-il pu choisir un autre critère ?

Ainsi, on présuppose que si on n'entend pas parler d'un ou d'une philosophe, c'est que ça n'a pas le mérite nécessaire. O'Neill<sup>2</sup> le formule ainsi : « s'il y avait des femmes qui avaient contribué d'une manière significative [à la philosophie], les universitaires éduqués les connaîtraient déjà ». Le problème étant qu'avec ce critère de reconnaissance par les pairs, le statut de philosophe pour les femmes est très précaire. Pour la simple et bonne raison que la reconnaissance par les pairs est incertaine, et intrinsèquement corrélée à la figure de la femme philosophe, moquée et discréditée (Le Doeuff, Lotterie). De fait, elles disparaissent de l'imaginaire philosophique et se retrouvent exclues implicitement du champ de la discipline, du paysage philosophique.

2. Enfin, le fait est, qu'avant le 18<sup>e</sup> siècle, il n'est pas nécessaire de développer une philosophie contre les femmes car l'accès des femmes à la philosophie avant le XVIII<sup>e</sup> suppose tout de même une rupture avec le cadre matériel, coutumier, de la condition féminine de l'Ancien Régime. Le pourcentage de femmes philosophes reste bien évidemment très faible par rapport à la proportion de femmes. Ce sont des femmes d'un milieu social très important, et qui ont supposément le pouvoir social qui va avec. Mais à partir du 18<sup>e</sup> siècle, la philosophe est convoitée plus largement par les femmes, des femmes

---

<sup>1</sup> [Comme le dit Aristote au chapitre 8 du XIII<sup>e</sup> livre de la *Métaphysique*]

<sup>2</sup> *Early Modern Women Philosophers and the History of Philosophy*, Eileen O'Neill in *Hypatia*, Vol. 20, No. 3 (Summer, 2005), pp. 185-197.

qui ne sont ni des reines, ni des princesses, ni les parentes d'un homme illustre : les limites du permissible sont atteintes. Ainsi, il a fallu légiférer à l'entrée du 19<sup>e</sup> siècle : le statut des femmes philosophes est devenu **légalement** précaire. Sous le Consulat, en 1802, est ouvert pour la première fois l'enseignement secondaire, qui prodigue des leçons de Philosophie (sous le nom de « Logique ») et duquel sont exclues les jeunes filles. En 1880, la loi Sée vient affirmer solidement l'incompatibilité du statut de philosophe avec le sexe féminin : l'enseignement secondaire est désormais ouvert aux jeunes filles, mais ces dernières sont spécifiquement exclues de la Philosophie.

Enfin, la situation des femmes philosophes restera précaire en France jusqu'à la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

Lina DAVY